

**PROCES-VERBAL / CONSEIL SYNDICAL**

Date : Mardi 9 décembre 2025 (18h00-20h00)

Lieu : PONTCHATEAU (44) > salle Jean-Yves Plaisance

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
<b>CAP ATLANTIQUE</b>	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL		X	GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN		X	<i>Non désigné</i>		
<b>CC ESTUAIRE ET SILLON</b>	GUILLE Daniel		X	MALLE Isabelle	X	
	CORBEL Patrick	X		PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger		X	CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel		X	BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène	X		SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane		X	CAILLON Xavier		X
<b>CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS</b>	GUIHENEF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel	X		RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques		X	LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette		X
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane		X
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul		X	CAZIN Fabien		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET	X		Bruno CHARTIER		X
	COCHY Jacques	X		MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence		X
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
	GEFFROY Alain		X	Jean-Pierre LECROM		X

	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
MEMBRE ASSOCIE	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

**TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 18**  
**TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 18**

Le 9 décembre 2025, le Conseil syndical du SBVB s'est réuni sur convocation de son président Éric PROVOST.

→ **Désignation d'un secrétaire de séance : M. Olivier DEMARTY**

→ **Demande de rajout point n°4 : location de matériels**

**Adopté à l'unanimité**

**Ordre du jour :**

- 1 – Validation du procès-verbal du conseil syndical du 7 octobre 2025
- 2 – Contre-passations relatives aux provisions des comptes-épargne-temps
- 3 – Décision modificative n°3
- 4 – Location de matériels
- 5 – Instauration de la participation à la protection sociale complémentaire santé des agents
- 6 – Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2026
- 7 – Débat d'orientations budgétaires 2025/2026
- 8 – Gestion hydraulique : point sur la situation à la date du 09/12/2025
- 9 – Point d'étape sur l'élaboration du schéma directeur de gestion des canaux de marais et sur la programmation de l'Accord de Territoire 2027-2032
- 10 – Demande de subventions relatives aux actions, travaux et projets 2026

**Informations :**

- Divers : Bilan RDVous EPCI / étude rapprochement PnrB/SBVB  
→ Agenda

**1 – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 7 octobre 2025**

**Il est proposé au conseil syndical d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du mardi 7 octobre 2025.**

**Adopté à l'unanimité**

**2 – Contre-passations relatives aux provisions des comptes-épargne-temps**

A la demande du trésor Public, des ajustements d'écritures comptables relatives aux provisions des compte-épargne-temps (CET) des agents du SBVB doivent être programmées. Dans le cadre des provisions des comptes-épargne-temps (CET) réalisées au cours de l'exercice 2024, le compte 1542 est erroné, puisque selon la M57 les provisions sont semi-budgétaires. Conformément à la nomenclature M57 (tome 1 titre 10), le président sollicite le comptable afin de passer les écritures suivantes :

- Débit au compte 1542
- Crédit au compte 1068
- Pour un montant de 15 000 €.

**Monsieur le Président propose au conseil syndical du SBVB d'approuver la délibération validant les contre-passations relatives aux provisions au compte-épargne-temps**

**Adopté à l'unanimité**

### 3 – Décision modificative n°3

Une décision modificative est une délibération permettant de modifier les autorisations budgétaires du budget primitif. La décision modificative n°3 permettra de réaliser des écritures comptables budgétaires liées aux études qui ont été suivies de travaux (transfert des frais d'études du chapitre 20 vers le chapitre 23 / Bien 2020-21 vers Bien 2023-36) et des ajustements comptables en section d'investissement entre les chapitres 21 et 23.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
041	2315	Travaux en cours	+ 35 000.00
21	2121	Plantations	+ 4 000.00
23	2315	Travaux en cours	- 4 000.00
		<b>TOTAL</b>	<b>35 000.00</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
041	2031	Etudes	35 000.00
		<b>TOTAL</b>	<b>35 000.00</b>

**Monsieur le Président propose au conseil syndical du SBVB d'approuver la décision modificative n°3.**

**Adopté à l'unanimité**

### 4 – Location de matériels

L'entreprise EFFIVERT (Groupe CHARIER) a sollicité le SBVB pour une demande de location d'une embarcation de travail (bateau + moteur + nourrice) pour une intervention en milieu naturel sur le site de l'étang du Pont de Fer à Assérac (Propriété du conservatoire du Littoral et géré par le CD44), d'une durée prévisionnelle de 2 semaines (5 jours ouvrés).

Compte tenu de la disponibilité du matériel à cette période, il est proposé d'autoriser la location de matériels sur la base d'un tarif de 40 € /jour (recettes budgétaires à programmer au BP2026) sous réserve d'un cadrage administratif précis (délibération, conventionnement, assurances et caution).

**Monsieur le Président du SBVB propose aux membres du conseil syndical du SBVB d'approuver le principe d'une location de matériels à l'entreprise EFFIVERT et de l'autoriser à valider les différents documents/démarches nécessaires.**

**Adopté à l'unanimité**

## 5 – Instauration de la participation à la protection sociale complémentaire santé des agents

La protection sociale complémentaire (ou mutuelle) telle que visée par le code général de la fonction publique porte sur la couverture assurantielle des agents publics territoriaux au titre des risques liés à la prise en charge des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (ci-après « complémentaire frais de santé ») ou le versement d'une prestation en espèce en cas de survenance d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou d'un décès (ci-après « prévoyance lourde »).

A compter du 1er janvier 2026, les collectivités territoriales et leurs établissements publics devront au minimum participer au financement des garanties de la complémentaire frais de santé à hauteur de 15 euros par mois et agent (contrats labellisés).

Les membres du bureau du SBVB du 26/09/25, après avoir consulté la commission du personnel, ont proposé de partir sur le montant minimum réglementaire de 15 € par mois et par agent. Les membres du Comité Social Territorial (CST) du 7 novembre 2025 ont rendu un avis :

- Collège des représentants du personnel : Défavorable à la majorité ; Les représentants du personnel préconisent une participation employeur à hauteur de 20 €.
- Collège des représentants des collectivités : Favorable à l'unanimité.

Monsieur Eric PROVOST relaye une forme de mécontentement et/ou d'incompréhension des représentants du personnel, exprimés notamment à travers une note visant à faire le bilan des sujets abordés depuis la création de la commission du personnel. Monsieur Eric PROVOST précise dans un premier temps que cette note sera transmise avec le procès-verbal du présent conseil syndical. Il confirme par ailleurs l'intérêt et la nécessité de maintenir la commission du personnel, notamment en vue de conserver un dialogue social sain et constructif, et en particulier dans la perspective du nouveau mandat.

**Monsieur le Président propose au conseil syndical du SBVB d'approuver l'instauration de la participation à la protection sociale complémentaire santé des agents et le montant minimum réglementaire de 15 € par mois et par agent. Par ailleurs, il propose au conseil syndical du SBVB de participer à la consultation du CDG 44 pour la mise en place d'un éventuel futur contrat collectif.**

**Adopté à l'unanimité**

## 6 – Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2026

Le syndicat peut être amené à lancer dès le début de l'année 2026 un certain nombre de projets générateurs d'engagements contractuels et financiers. Les engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable que si les crédits d'investissement ont été ouverts dans le cadre du budget primitif 2026.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit la possibilité donnée au conseil syndical d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Intitulé	BP 2025	Ouverture 2026 (25% du BP 2025)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	239 000 €	59 750 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	81 000 €	20 250 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	863 000 €	215 750 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 183 000 €</b>	<b>295 750 €</b>

**Monsieur le Président propose au conseil syndical du SBVB d'approuver l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2026.**

**Adopté à l'unanimité**

## 7 – Débat d'orientations budgétaires 2025/2026

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité et doit se concevoir comme un outil pédagogique. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Il appartient ainsi au Comité Syndical - conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2312-1a, institué par la loi n° 92-125 du 6/02/1992 – de débattre des orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédent l'examen des budgets.

Le DOB 2025/2026 (et le rapport d'orientations budgétaires) permet de revenir sur :

- Une rétrospective entre 2020 et 2024
- L'exercice 2025
- Le budget prévisionnel 2026

Il est rappelé qu'aucune prospective ne pourra être réalisé au-delà de l'exercice 2026 puisque le SBVB se réengagera dans un nouveau programme pluriannuel 2027-2032 qui sera validé dans le courant du second semestre 2026. Pour définir une trajectoire financière saine et cohérente, un travail de rétrospective avec le Trésor Public de Pontchâteau sera programmé ainsi qu'une étude prospective pour définir les futures capacités d'autofinancement du SBVB.

**En 2025, plusieurs éléments sont à noter :**

- Le remboursement complet du prêt-relais de 500 000 € : versement n°2 de 250 000 € en avril 2025
- Le SBVB n'a pas souscrit de nouvel emprunt souscrit en 2025, comme en 2024, pour limiter son endettement, en adéquation avec les préconisations du DOB 2024/2025
- Un résultat de fonctionnement prévisionnel conforme au vote du budget primitif (entre 150 000 € et 200 000 €), et en adéquation avec les préconisations du DOB 2024/2025
- Un volume d'investissements et un taux de réalisation très importants, avec un déficit probable d'investissement (fonction du résultat de fonctionnement et des restes à réaliser en subventions)

→ Un reste à réaliser important en subventions très important, dans un contexte très incertain

**L'année 2026 doit être, quant à elle, préparée comme une année de transition (inter-contrats) et de « respiration financière » pour se préparer au futur Accord de Territoire 2027-2032 :**

- Maintenir un niveau minimum d'entretien et restauration des ouvrages hydrauliques (priorité +++ / rester dans du préventif / ex : diagnostics génie civil)
- Limiter les actions de restauration Programme d'actions CTau (cours d'eau et marais) et/ou assurer un auto-financement minimum (idéalement 100% d'aides)
- Assurer l'autofinancement des études et autres actions indispensables au nouveau cycle AT 2027-2032 (étude programmation AT, étude financière, modélisation ADAPTO+, étude débits, etc.)
- Dégager un résultat de fonctionnement très positif pour garantir une capacité d'autofinancement
- Constituer si possible un fonds de roulement (trésorerie)

Par ailleurs, l'équilibre des finances du SBVB restera très fragile, ultra-dépendante des ressources « extérieures » (subventions) alors que l'action du SBVB devra s'inscrire sur le long terme (pressions constantes sur les milieux et évolution majeure du climat).

Cf. [Rapport d'Orientations Budgétaires 2025/2026](#)

Discussion :

**Monsieur Jacques COCHY** souhaite savoir pourquoi le FCTVA pourrait être questionné. Il est précisé que ce sujet n'est pas nouveau et qu'il a déjà été questionné par les services de la Préfecture et/ou du trésor Public durant les 2 derniers programmes pluriannuels (CTMA 2011-2015 et CTau 2020-2025). Le syndicat de l'Erdre (EDENN) a lancé une étude juridique et financière sur ce sujet, à laquelle le SBVB s'est associé, afin d'anticiper le financement du futur accord de territoire 2027-2032.

**Madame Isabelle MALLE** s'interroge sur les incertitudes financières et le contexte actuel, au regard des enjeux de demain et de l'évolution climatique. **Monsieur Eric PROVOST** précise tout d'abord que le niveau des participations statutaires devrait se stabiliser ces prochaines années au regard de la conjoncture et des derniers échanges avec les EPCI membres statutaires. Des aides financières seront maintenues mais pourraient aussi potentiellement diminuées, imposant la nécessité de se questionner sur des priorités et des moyens de financements. A titre d'exemple, des sujets comme l'évolution des exutoires (secteur Lavau/La Taillée) et la restauration des ouvrages hydrauliques (exemple du génie civil) pourront engendrer des coûts importants. **Monsieur Eric PROVOST** cite aussi les enjeux d'accompagnement des collectivités pour prévenir les problématiques inondations, et potentiellement la gestion de plans d'eau ou du trait de côte (estuaire).

**Monsieur Jacques COCHY** demande si des travaux de restauration des ouvrages doivent être maintenus ces prochaines années considérant les efforts réalisés depuis plusieurs années. Il est rappelé d'un niveau minimum d'investissements est indispensable pour garantir une approche préventive et non curative. Il est aussi rappelé qu'un nouveau plan pluriannuel d'entretien et de restauration des ouvrages hydrauliques sera proposé en 2026 pour la période 2027-2032.

**Monsieur le Président au conseil syndical du SBVB d'approuver le fait d'avoir réalisé le débat d'orientations budgétaires 2025/2026.**

**Adopté à l'unanimité**

## 8 – Gestion hydraulique : point sur la situation à la date du 09/12/2025

Un point sur les niveaux d'eau est réalisé à la date du 09/12/2025 en revenant sur plusieurs éléments :

- 1ère crue « hivernale » des cours d'eau du bassin versant (50 mm)
- Atteinte des niveaux d'eau du 1er décembre du projet de Règlement d'eau
- Ajustements (Pont de l'Angle/Languitrel) et premières évacuations (par le Priory)
- Stabilisation des niveaux / pas ou très peu de précipitations à 7 jours

- Trajectoire pour la gestion : niveaux d'eau du 1er janvier du projet de Règlement d'eau
- Evacuations à venir par l'exutoire de la Taillée (désenvasement réalisé)

Par ailleurs, le calendrier prévisionnel d'élaboration du projet de règlement d'eau est présenté. Ce calendrier initial a évolué compte tenu de l'épisode de botulisme et des nouvelles tensions apparues durant l'été 2025, matérialisé par un courrier des 4 associations d'usagers de Brière reçu le 20 septembre dernier, demandant une révision du règlement d'eau et adressé aussi à la CSGBM.

De nouveaux échanges à l'initiative de la Sous-Préfecture de St-Nazaire et de la Région Pays de la Loire, dans le cadre de sa stratégie élevage, ont aussi rythmé ces dernières semaines. Néanmoins, le SBVB souhaite maintenir une trajectoire claire comprenant à la fois :

- Le suivi des cotes objectifs par UHC telles que défini dans le projet de règlement d'eau, au titre de l'obligation de moyens et non de résultats ;
- L'instruction réglementaire du projet de règlement d'eau, en lien avec les services de la DDTM 44, tel que défini et validé par délibération en juin et juillet 2025 par le SBVB et la CSGBM ;
- L'association et la concertation de l'ensemble des parties prenantes tout au long de l'année, dont à venir, un comité de pilotage du règlement d'eau (janvier 2026) et probablement une proposition de visite de terrain dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

#### Discussion :

**Madame Isabelle MALLE** souhaite savoir si les travaux de curage réalisés en marais vont dans le bon sens et permettront d'éviter un nouvel épisode de botulisme. **Monsieur Eric PROVOST** rappelle dans un premier temps les conditions qui ont déclenché ce phénomène naturel, dans des secteurs en « eau » où les oiseaux se concentraient (sécheresse, pics de chaleur, paramètres qualité défavorables, niveaux bas, etc.). Néanmoins, il confirme qu'aucun élément ne permet de faire le lien avec les travaux de curage et le fait qu'ils contribueraient au non-développement du botulisme. **Monsieur Eric PROVOST** indique que des niveaux d'eau plus haut prolongés dans le temps auraient sans doute permis de retarder le développement du phénomène mais sans probablement pouvoir l'éviter vu l'intensité des températures et des conditions de développement des spores de botulisme. Il indique également la nécessité de s'inscrire dans le dispositif d'évaluation et de suivis du règlement d'eau pour, entre autres, suivre les paramètres déclencheurs et pouvoir rester en veille et agir plus précocement.

**Monsieur Jacques COCHY** souhaite savoir si les services de l'Etat se sont saisis d'une solution de rétention en amont du bassin versant dans le secteur du Haut Brivet. **Monsieur Alain GUIHENEF** propose plutôt de travailler sur un compartimentage entre la Brière et la Boulaie. Il est rappelé que le sujet global du compartimentage sera travaillé dans le cadre du règlement d'eau en 2026, dont vraisemblablement une étude de faisabilité de compartimentage entre la Brière et la Boulaie.

**Monsieur Eric PROVOST** indique qu'il souhaite, ainsi que Monsieur le Sous-Préfet, conserver le projet de règlement d'eau tel qu'il a été validé en juin dernier. Néanmoins, il note la demande des usagers de réévaluer une hausse les cotes printanières de 10 à 15 cm qu'il faudra de toute façon discuter au regard des évolutions du climat afin d'anticiper les difficultés auxquelles nous ferons face.

**Monsieur Eric PROVOST** indique par ailleurs la présence d'un problème de grippe aviaire sur la Loire-Atlantique avec potentiellement un arrêté préfectoral d'interdiction de chasse aux gibiers d'eau (à confirmer). Les agents du PnrB ont réalisé ces derniers jours des repérages qui n'ont pas permis de détecter de potentiels foyers de contamination.

#### 9 – Point d'étape sur l'élaboration du schéma directeur de gestion des canaux de marais et sur la programmation de l'Accord de Territoire 2027-2032

Il est dans un premier temps rappelé l'évolution du contexte local depuis 2009 et la mise en place des premiers programmes de restauration sur le bassin versant Brière-Brivet. Le bilan du CTear 2020-2025 a été validé lors du comité de pilotage du 15 octobre et sera présenté lors du conseil syndical du 10 février prochain. Par ailleurs, les membres du

bureau du SBVB ont retenu le bureau d'études Hydroconcept pour réaliser le travail de programmation de l'accord de territoire 2027-2032.

La stratégie de l'accord de territoire 2027-2032 sera à déterminer dans un calendrier contraint par les élections municipales 2026. Elle pourrait être définie en 2 temps pour ne pas freiner la démarche :

- Un premier temps de définition des grandes orientations stratégiques pourrait être organisé dès début 2026 pour lancer le travail de terrain du bureau d'études et du SBVB
- Un second temps de validation de la stratégie finale (et des scénarii) après les élections municipales et la remise en place des équipes d'élus.

En parallèle de cette démarche, le SBVB, St-Nazaire-Agglo et le PnRB travaillent depuis plusieurs mois sur l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des canaux de marais. Cette démarche visant à définir des actions et des travaux pour une gestion durable et résiliente des marais s'imbriquera dans le futur AT 2027-2032.

Un travail de rétrospective financière sera également lancé dès le début de l'année 2026 en lien avec le Trésor Public, et sera par ailleurs suivi d'un travail de prospective pour définir les capacités d'autofinancement du SBVB.

#### Discussion :

**Monsieur Eric PROVOST** rappelle l'importance du travail actuellement mené sur les marais. Il précise que cette démarche permettra d'aborder différemment la question de l'entretien et de l'avenir de la zone humide avec notamment la nécessité de s'interroger sur les maîtrises d'ouvrage, les techniques d'intervention ou encore les secteurs prioritaires. A titre d'exemple, il rappelle que le SBVB assume depuis 2018-2019 la conduite et l'entretien de la drague sur le marais indivis de Grande Brière Mottière, avec un coût global annuel conséquent (plus de 100 000 €) et qui a nécessité des investissements importants ces dernières années (plus de 300 000 €).

#### **10 – Demande de subventions relatives aux actions, travaux et projets 2026**

Le SBVB engagera en 2026 un certain nombre de missions, actions, projets, études et/ou travaux pouvant bénéficier d'aides ou de subventions des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil régional des Pays de la Loire, Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Fonds Européens FEDER, Fonds verts, DRAC PDL, FNADT, etc.).

Les actions et les projets pouvant bénéficier d'aides relèvent des sections de fonctionnement ou d'investissement :

- **Fonctionnement** : postes d'animation et de techniciens, suivis qualité de l'eau, lutte contre les organismes envahissants, indicateurs, actions de communication, de sensibilisation et de pédagogie, mission archives, etc.
- **Investissement** : études (règlement d'eau, modélisation BV, indicateurs, études complémentaires, etc.), travaux ouvrages/continuité écologique, travaux milieux aquatiques (marais et cours d'eau), matériels (pluviomètres, débitmètres, stations de mesures, autres appareils de mesures, système d'alerte, etc.), étude du devenir de l'ouvrage et du site de Lavau PR, modélisation, étude compréhension nappe/rivière, etc.

**Par ailleurs, le SBVB sollicitera notamment avant le 31/12/2025 une demande de soutien financier pour les actions et travaux prévisionnels 2026 relatives à une gestion durable et résiliente des marais, au titre du Fonds national d'aménagement et développement du territoire 2025 (FNADT).**

Le FNADT a vocation à soutenir les opérations essentielles à la réussite d'un projet de territoire. Il intervient en complément des fonds publics et privés mobilisés pour ces opérations, notamment pour accompagner en ingénierie les collectivités maîtres d'ouvrages de projets locaux. Le fonds a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les

actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement et de cohésion des territoires.

Les actions et travaux prévisionnels 2026, d'un montant total prévisionnel de 225 000 € HT, relatifs à une gestion durable et résiliente des marais seront présentées et s'organiseront en 3 volets :

- Travaux et expérimentation
- Etudes et suivis
- Animation et Ingénierie

Travaux et actions 2026 relatives à une gestion durable et résiliente du marais* Dispositif FNADT 2025 / Maîtrise d'ouvrage : SBVB		Montant Total dépenses € HT	Aide Financière FNADT € HT	Taux %
TRAVAUX ET EXPERIMENTATION	Travaux de curage et/ou de dragage des canaux de marais (réseau I et II) - <i>Investissement</i>	50 000.00 €	50 000.00 €	100%
	Travaux de dragage des canaux du marais indivis - <i>Fonctionnement et/ou investissement (dont travaux en régie)</i>	50 000.00 €	10 000.00 €	20%
	Travaux de désenvasement de l'exutoire de la Taillée - <i>Fonctionnement et/ou investissement (dont travaux en régie)</i>	20 000.00 €	10 000.00 €	50%
	Travaux de protection de berges clôtures type clôtures/abreuvoirs/fascinage/plantations (réseaux I et II) - <i>Investissement</i>	10 000.00 €	10 000.00 €	100%
	Arrachage manuel des plantes exotiques envahissantes (jussie, myriophylle du Brésil, etc.) - <i>Fonctionnement</i>	25 000.00 €	25 000.00 €	100%
ETUDES ET EXPERIMENTATION	Expérimentation d'un compartimentage au titre du règlement d'eau Etude de faisabilité Loni et Pendille - <i>Fonctionnement et/ou investissement</i>	30 000.00 €	30 000.00 €	100%
	Etude et relevés topographiques des compartiments hydrauliques - <i>Investissement</i>	40 000.00 €	40 000.00 €	100%
<b>TOTAL</b>		<b>225 000.00 €</b>	<b>175 000.00 €</b>	<b>78%</b>

Monsieur le Président propose au conseil syndical :

- De l'autoriser à solliciter l'ensemble des aides et des subventions relatives aux différentes actions et projets de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2026 ;
- De l'autoriser à solliciter une demande d'aide financière, d'un montant prévisionnel de 175 000 €, pour les actions et travaux prévisionnels 2026 relatifs à une gestion durable et résiliente des marais, au titre du Fonds national d'aménagement et développement du territoire 2025 (FNADT).

#### Informations :

##### → Divers

- **Bilan RDVous EPCI** : Monsieur Eric PROVOST indique que le SBVB rencontre actuellement les différents Présidents ou Présidents des EPCI du bassin versant, membres statutaires du SBVB. Les premiers rendez-vous confirment notamment que le niveau de participation financière ne devrait pas augmenter les prochaines années. Ces rendez-vous permettent également d'échanger et de recenser les attentes respectives en vue du futur AT 2027-2032.
- **Etude rapprochement PnrB/SBVB** : Monsieur Eric PROVOST indique que la question d'un potentiel rapprochement entre les deux structures a été soulevée lors des réunions relatives à la révision de la charte du PnrB. Il indique que des Parcs naturels régionaux portent la compétence GEMAPI mais qu'un rapprochement pourrait avoir des avantages et des inconvénients qu'il faut objectiver. Il a rappelé que ce dossier sera à regarder après les élections municipales et qu'une étude en concertation avec les nouveaux élus et les agents sera indispensable. A ce titre, le bureau du PnrB du 12 novembre dernier a validé le lancement d'une étude qui démarra début 2026 et à laquelle le SBVB, et les différents partenaires, seront associés. Différents scénarios seront proposés dans le second semestre 2026 aux nouvelles équipes d'élus à l'issue de ce travail.

→ **Agenda**

Date	Heure	Objet	Lieu
30/01/2026	13h30-15h30	Bureau	PONTCHATEAU
<b>10/02/2026</b>	<b>18h-20h</b>	<b>Conseil Syndical</b>	<b>PONTCHATEAU</b>

→ **Vendredi 10 avril 2026 : Visite du bassin versant à destination des élus et des agents des collectivités du bassin versant**

**Adopté lors du conseil syndical du mardi 10 février 2026**

Le secrétaire de séance,  
M. Olivier DEMARTY

Le Président,  
M. Éric PROVOST

